

Présentation de notre organisme de formation

Relais Formation est une association couplée à une entreprise d'insertion qui exploite un restaurant traditionnel français. Les stagiaires sont formé·e·s et mis·es en situation concrète pour être opérationnel·le·s le plus rapidement possible et favoriser ainsi un accès/retour à l'emploi sur la base d'une expérience significative.

PROGRAMME

Journée 1

Matin : Accueil et intégration du groupe

Présentations des participants, des objectifs et du déroulement de la formation

Après-midi : Pratique

Les applications sur poste de travail; Tenue professionnelle, hygiène corporelle, bijoux, ...

Journée 2

Matin : Théorie

L'HACCP* et les produits d'entretiens
Définition de l'HACCP* et son application dans la vie courante et sur poste de travail

Après-midi : Pratique

Les bonnes pratiques sur le poste travail

Journée 3

Matin : Théorie

Les enregistrements en cuisine attendus en restauration collective

Après-midi : Évaluation

Test, évaluation

Attestation HACCP*

OBJECTIFS :

A la fin de la formation, les stagiaires seront capables d'appliquer dans le respect des méthodes HACCP* et du GBH**, les règles d'hygiène.

PUBLICS :

Tout public désirant acquérir les bonnes pratiques d'hygiène.

PRE-REQUIS :

Niveau de français : savoir lire, écrire et comprendre les consignes (niveau DELF A2 acquis).

DURÉE DE LA FORMATION :

3 jours soit 21 heures

12 personnes maximum par session

CONTACTS :

Tel : 01.72.59.89.19

Email : formation@lesrelaissolidaires.fr

Adresse du siège : 61 rue Victor Hugo –
93500 Pantin

TARIF :

Demandez un devis à
formation@lesrelaissolidaires.fr

HACCP* : (Système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques)

GBH** : Guide de Bonnes pratiques d'hygiène

100% de réussite à l'examen

RELAIS FORMATION : Organisme de formation aux métiers de la restauration

SIRET : 379 788 714 00036 - APE : 8559A

61, rue Victor Hugo – 93500 PANTIN

TEL : 01.48.91.31.97 - Mail : formation@lesrelaissolidaires.fr

Conditions générales de vente

- 1. Commande** : La signature du bon de commande implique que le client a pris connaissance du programme de formation joint et qu'il en accepte le contenu.
- 2. Règlement de la formation** : L'inscription sera définitive à la réception du règlement spécifié dans le bon de commande. En cas de prise en charge par l'OPCO dans le cadre d'une subrogation de paiement, la réception de l'accord de prise en charge servira de confirmation d'inscription. En cas de prise en charge partielle, la part à la charge de l'entreprise ou du candidat pourra servir de confirmation d'inscription et devra nous parvenir avant le début de la formation. En cas de refus de prise en charge de l'OPCO pour quelque motif que ce soit, le coût de la formation effectuée reste à la charge du client / du candidat.
- 3. Modalités de règlement** : Le règlement pourra s'effectuer :
 - Soit par chèque à l'ordre de Relais formation
 - Soit par virement sur le compte ci-dessous :

BP RIVES DE PARIS

Titulaire du compte/Account holder**RELAIS FORMATION****61 RUE VICTOR HUGO
93500 PANTIN**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (Intenration Bank Account Number)**FR76 1020 7001 3813 1901 6253 916****BIC (Bank Identification Code)****CCBPFPPMTG**Code Banque
10207Code Guichet
00138N° du compte
13190162539Clé RIB
16Domiciliation/ Paying Bank
BPRIVES PANTIN

- 4. Report d'inscription** : Une inscription peut être reportée sans frais sur une date ultérieure Si le report a lieu au moins 7 jours avant la date de démarrage prévue.

- 5. Annulation d'inscription**: En cas d'annulation par le client/ candidat à moins de 30 jours calendaires du début de la session de formation, il sera redevable de 50 % du montant total de la prestation à titre de dédommagement. Ce montant sera de 100 % en cas d'annulation moins de 10 jours avant ou en cas d'absence.